

Réunion du 30 mars 2017

CONSULTATION COMPTE VIA L'OUTIL MYSYS

Suite au message de Gilles Lebrun relatif à l'interrogation des comptes, nous avons réinterrogé la Direction en nous référant au règlement intérieur, à la charte informatique et à l'accord du 22/12/1994. En effet, il est fait mention d'une utilisation "raisonnable" des outils de la CEIDF, ce que l'ancien DRH avait admis dans la mesure où seuls les propres comptes du collègue pouvaient être interrogés.

M. de LAPORTALLIERE revient donc sur des engagements pris en interdisant purement et simplement toute utilisation de MYSYS à des fins personnelles. Suite à notre demande afin de clarifier les choses, le règlement intérieur sera prochainement modifié dans ce sens.

Notre nouveau DRH veut imposer à tout le monde le digital, même aux employés. Il nous a indiqué que tout le monde possédait un Smartphone et donc avait accès à ses comptes. Il est évident que dans son "monde" le smartphone est légion mais pas forcément pour tous les employés qui ne gagnent pas le même salaire !

FRAUDES DAB INTERNE

Il s'avère que la CEIDF a subi une attaque sur 16 de ses DAB en un week-end. Grâce aux caméras, et à une cellule de crise, la fraude a été détectée rapidement et des protections techniques ont été installées aussitôt ce qui a évité une lourde perte pour l'établissement.

DELEGATION DES SIGNATURES DE FONCTIONNEMENT ET QUI FAIT QUOI ?

Les AGC et RGC ne sont pas sur le tableau de délégation alors qu'ils sont amenés à effectuer des virements y compris à l'étranger. De plus, les agences BDD doivent effectuer des virements pour les chargés PRO-ASSO, les collègues de ces agences sont-ils réellement habilités ?

LE DRHS a avoué qu'il existait des "trous dans la raquettes". La charte délégataire sera donc revue pour y intégrer les AGC et RGC. Quant aux virements PRO-ASSO, ils sont autorisés, seuls les virements pour la BDR (les SA, SARL, etc...) ne doivent pas être effectués dans les agences BDD.

Ainsi, une clarification est faite sur ce que peuvent faire les uns et les autres. Et cela était nécessaire dans ces temps où une convocation à la DRH n'est plus quelque chose de rare.

Un conseil toutefois aux AGC et RGC ; Attendez que la charte délégataire "DIRECTION COMMERCIALE BDD" soit modifiée.

NOTE SUR LES CONGES PAYES

Nous revenons sur la notion de forte activité qui nous semble interprétable à loisir. La DRH confirme que ce qualificatif s'applique particulièrement à certains services (ex. la comptabilité qui fait des arrêtés de comptes de fin d'année) et nullement aux périodes de challenges, temps forts, shows et autres.

La Direction nous invite à lui faire remonter tout abus à ce sujet, donc n'hésitez pas à contacter la CGT en cas de refus pour période de shows ou autre.

TEMPS FORTS ET MODALITE D'UTILISATION DE L'OUTIL LYNC

Lors des journées de vente d'un seul produit (les shows), les DA doivent se connecter sur Lync avec le DSC toute la journée, ce qui permet des injonctions immédiates quant aux ventes et donc génère du stress à toute l'équipe qui doit remonter au DA chaque vente. Nous demandons à la DRH si elle est à l'initiative de cette utilisation et l'intérêt de ce type de management. Cette dernière se défend d'avoir impulsé cette nouvelle méthode de "flicage", ce seraient des initiatives locales. La Directrice Régionale de la DR75E nous a expliqué que seuls des collègues volontaires se connectaient à Lync afin de créer une émulation.

Réunion du 30 mars 2017

Les élus CGT sont sceptiques !

A son niveau, les DSC sont peut-être volontaires, quoique... mais les DA eux, peuvent ne pas l'être. Ce mode de management n'étant donc pas reconnu par la DRH, les DSC et les DA peuvent refuser de se connecter.

Sachez résister pour ne plus subir !

BILAN DES INCIVILITES 2016

L'article 2-1 du plan RPS prévoit une présentation d'un point trimestriel des incivilités aux élus du Comité d'Entreprise pour débat et recherches de solution.

Refusant dans un premier temps au prétexte qu'un bilan détaillé avait été fait en CHSCT Réseau, Mr de LAPORTALLIERE a finalement donné de maigres renseignements. Pour 2016, il y a eu 569 déclarations dont 80 % émanaient d'agences. Les 20% restant sont des incivilités par mail ou par téléphone. Les motifs les plus prégnants sont : les captures de carte, les refus de retrait aux guichets, les tarifications et les refus de crédit. Un recensement des sujets est effectué pour travailler à améliorer les procédures et les techniques afin de faire baisser ce nombre d'incivilités.

Etant donné la dégradation des services après-vente et la hausse des tarifications, toute étude est du temps de perdu. Seule, une nouvelle politique commerciale et des services de qualité pourront faire avaler la pilule des tarifications aux clients et donc faire baisser considérablement l'agressivité des clients.

FERMETURES D'AGENCE

Nous voulions savoir qui décidait de la fermeture des agences et sur quels critères. Si la Direction nous a confirmé que la décision de fermer telle ou telle agence revenait aux DR, elle semble en ignorer les raisons. On ne peut que s'interroger sur cette volonté de fermer toujours les mêmes points de vente et sur des périodes de plus en plus longues alors que, souvent, l'effectif est suffisant.

Pour la plupart de ces agences, c'est près de trois mois d'inactivité. La Direction est restée sans réponse lorsque nous avons voulu savoir ce qui était prévu en terme de réajustements des objectifs ainsi que de la part variable.

De là a y voir un premier pas vers le programme de fermeture de 500 points de vente ???

Vos élu(e)s et représentants au Comité d'Entreprise



Aline DUPRE



Brigitte ROCHER



Bernard DANTEC



Jean-Michel EDON



Pierre-Yves
INGLESE



Stéphane RUFFIN